



Communiqué de Presse

mardi 13 février 2007

Ours, chasse et forêt Trouver vite les voies vers une cohabitation responsable !

Alors que la DIREN Midi-Pyrénées s'apprête à recevoir les associations pour un bilan du plan gouvernemental de restauration et de conservation de l'ours brun des Pyrénées, la fédération souhaite rappeler que ce plan ne doit pas s'arrêter aux ours relâchés et que les efforts pour rétablir une population d'ours viable dans nos montagnes doivent être poursuivis. Cela nécessite la volonté et les moyens pour accompagner éleveurs, bergers et apiculteurs, pour améliorer les connaissances sur l'espèce et ses habitats et pour sensibiliser nos concitoyens à la présence de cet animal emblématique.

La fédération France Nature Environnement rappelle aussi que l'État doit être le garant de la sécurité des ours et assurer sur le long terme la préservation de leurs milieux de vie, en redéfinissant notamment les conditions d'exercice de la chasse en zones à ours et les pratiques d'exploitation forestière, activités humaines qui ont un fort impact pour l'ours, comme l'a démontré l'affaire Cannelle ou des projets de pistes forestières.

Concernant la chasse, France Nature Environnement souhaite que soient rapidement trouvées des solutions responsables et acceptables par tous pour assurer la sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées. Quelques mesures de simple bon sens doivent être urgemment mises en place pour éviter que d'autres destructions d'ours ne puissent se reproduire. Aussi, FNE appelle les autorités, nationales et locales, en concertation étroite avec les chasseurs et les associations à revoir les pratiques de chasse en zone à ours, par exemple, en suspendant voire en interdisant la chasse en battue dans les zones vitales fréquentées régulièrement par les ours en automne (site d'alimentation rares ou zones de tanières) ou en cas de présence d'une ourse suitée.

Concernant les mesures de gestion appliquées aux forêts pyrénéennes et aux politiques d'aménagement d'infrastructures dans les zones de présence de l'ours, FNE souligne que reconstituer une population d'ours sauvage implique de maintenir des espaces forestiers diversifiés, non uniformes permettant leur utilisation par l'ours. La gestion forestière dans son ensemble (aménagement, sylviculture, rotation des coupes, exploitation,...) doit prendre en compte en amont la présence de l'ours aujourd'hui et demain dans la perspective d'une reconquête de son aire suite à la restauration de ses effectifs.

Il est désormais important et urgent d'ouvrir tous ensemble un dialogue responsable pour mettre rapidement quelques mesures de bon sens en place. C'est le message que porteront les associations pyrénéennes regroupées au sein de notre fédération lors de leur entrevue avec la Direction Régionale de l'Environnement du 13 février.

France Nature Environnement, convaincue que nous ne pourrions pas parvenir à reconstituer une population viable d'ours sans passer par un dialogue franc et ouvert sur l'exercice des activités humaines dans les zones qui sont et seront fréquentées par les ours, invite les autorités nationales et locales à créer rapidement les conditions

nécessaires pour trouver ensemble les voies pour une cohabitation responsable avec l'ours.

Contact(s) FIEP – Groupe Ours Pyrénées - Gérard Caussimont : 06 73 34 74 96
Presse Nature Midi-Pyrénées : 05 34 31 97 32
France Nature Environnement – Stéphanie Morelle : 03 88 32 91 14
service communication : 01 47 07 46 34 / 06 07 69 27 10

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement
Reconnue d'utilité publique
Siège Social : 57, rue Cuvier –75231 Paris cedex 05 - <http://www.fne.asso.fr>